

Association Attaâouen

Association Attaâouen

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE

DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

Association Attaâouen

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE

DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

Tunis le 28 Mai 2015

Messieurs les adhérents de l'association
Attaâouen

Objet : Rapport Général de commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31
décembre 2014 : **Association Attaâouen**

Messieurs les adhérents,

En exécution de la mission de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu
me confier, j'ai examiné les états financiers de l'association Attaâouen au titre de
l'exercice clos au 31 décembre 2014 tel qu'il a été arrêté par votre organe d'administration
et présenté en annexe de notre rapport.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et
d'administration de l'association. **RAPPORT GENERAL**

Mon rôle de commissaire aux comptes est de vérifier si ces états financiers sont conformes
aux normes comptables applicables en Tunisie, sans responsabilité concernant la véracité ou la fiabilité des données
présentées, mais uniquement la conformité des états financiers avec les normes comptables
applicables en Tunisie.

Mon rôle de commissaire aux comptes est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de mon
examen effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Mes examens
sont effectués de manière à me permettre de conclure sur la conformité des états financiers
avec les normes comptables applicables en Tunisie. Mon rôle n'est pas de garantir la
fiabilité ou la sincérité des états financiers de l'association, mais de vous assurer que les états
financiers de l'association sont conformes aux normes comptables applicables en Tunisie.

Sousse le 29 Mai 2015

Messieurs les adhérents de l'association

Attaâouen

Objet : Rapport Général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 :

Messieurs les adhérents ;

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons examinés les états financiers de *l'association Attaâouen* au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 tel qu'ils sont arrêtés par votre organe d'administration et présentés en annexe de notre rapport.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de l'association conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous confirmer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de l'association arrêtés au 31 décembre 2014, ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, en procédant à ces évaluations de risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Le bilan dégage un total net au 31 décembre 2014 de 658 803 dinars et fait apparaître un total des capitaux propres de 122 582 dinars et une perte de 92 438 dinars.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion à l'exception des points ci après:

1- Opérations de trésorerie :

Certains virements et versements en espèces aux comptes de l'association sont constatés en l'absence de l'identité des déposants.

Par ailleurs certains comptes bancaires sont clôturés comptablement et ne nous disposons pas des attestations de clôture de ces comptes à la date de notre intervention.

2- Inventaires physiques :

Nous n'avons pas assistés aux travaux d'inventaire physique des immobilisations et des caisses des différentes agences de l'association, en conséquence nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité de ces rubriques à la date de clôture de l'exercice.

Toutefois les soldes des comptes « caisse » de Mednine, Manouba et Bizerte ont fait l'objet de régularisation et clôture courant l'exercice 2014.

3- Débiteurs divers :

Le compte « débiteurs divers » renferme le solde des opérations réalisées par l'agence de zerkis et effectuées par les propres moyens de Lassad Souia en attendant la régularisation de la situation avec ce dernier et la présentation des pièces justificatives de dépenses nécessaires. Il ya lieu d'accélérer les procédures de régularisation de cette opération et de procéder aux imputations comptables nécessaires.

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS

Compte tenu des diligences accomplies, des informations fournies et sous réserve des points de 1 à 3, nous estimons que les états financiers de *l'association Attaâouen* tels que présentés en annexes, *sont pour tous aspects significatifs réguliers et sincères au titre de l'exercice clos au 31/12/2014.*

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifiés les procédures de contrôle interne notamment celles relatives à l'élaboration et l'établissement des états financiers de l'association.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAKHRI KHALFALLAH

SAKHRI KHALFALLAH
Expert Comptable
Membre de l'ordre des experts
Comptables de Tunisie

Tunis le 20 Mai 2015

Messieurs les adhérents de l'association

Attitude

Messieurs 2015 :

Messieurs les adhérents

Association Attaâouen

d'approbation des conventions et opérations et de leur liquidation. Dans les faits financiers, il ne nous appartient pas de rechercher l'opportunité éventuelle d'autres opérations mais de vous renseigner, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

vous de leur approbation.

RAPPORT SPECIAL

Nous avons l'honneur de vous transmettre par la présente le rapport spécial que nous avons élaboré en vertu de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de l'association.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAKRI KHALFAGHAN

SAKRI KHALFAGHAN
Expert Comptable
Membre du Conseil des Experts
Comptables de Tunisie

Sousse le 29 Mai 2015

Messieurs les adhérents de l'association

Attaâouen

Objet : Rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 :

Messieurs les adhérents ;

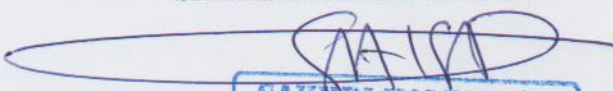
Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation des conventions ou opérations et de leur traduction correcte, dans les états financiers , il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous été avisés , sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé .

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons l'honneur de vous informer que votre organe de direction ne nous a pas informé d'aucune opération réalisée dans le cadre de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAKHRI KHALFALLAH


SAKHRI KHALFALLAH
Expert Comptable
Membre de l'ordre des experts
Comptables de Tunisie

Présentation de l'association et principes et méthodes appliqués

1- Présentation de l'association :

1.1- Origine

L'association de bienfaisance « Attaâouen (A+D) » est une association caritative à but non lucratif créée officiellement par sa loi d'origine au journal officiel de la République Tunisienne en date du 4 Septembre 2010. Son siège social est basé à Sousse, elle a été créée par la Tunisie par la création de sections dans les différents gouvernements à chaque fois que les conditions sont remplies par la présence de membres individuels et collectifs.

L'association est régie par :

1- Les statuts adoptés par les adhérents de l'association

2- Le décret loi n°68-2011 du 24 septembre 2011 relatif aux associations

1.2- Objectif

L'association a pour objectif :

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'objectif principal est d'aider autant que possible les personnes de toutes sortes, filles et handicapées adoptées au début et afin de fournir la solution des besoins, des soins prioritaires pour les activités et interventions.

1/ La prise en charge des orphelins au sein de leur famille, de façon totale pour les non handicapés et face des régimes de prise en charge en respectant les règles particulières de prise en charge le cycle économique.

2/ L'aide aux personnes les plus démunies parvenant de sources de revenus stables, à travers un réseau de bénévoles bénévoles, dignes et dévoués.

3/ La solution financière qui sont leur face à des situations dramatiques et complexes pour les enfants, pour leur leur problèmes et repartir vers l'avant.

Présentation de l'association et principes et méthodes appliqués

1- Présentation de l'association :

1-1- création

L'association de bienfaisance « Attaâouen التعاون » est une association caritative d'aide et de bienfaisance créée officiellement par sa publication au journal officiel de la république Tunisienne en date du 4 Septembre 2010. Son siège social étant basé à Sousse, elle ambitionne de rayonner sur toute la Tunisie par la création de sections dans les différents gouvernorats à chaque fois que les conditions sont remplies par la présence de membres motivés et actifs.

L'association est régie par :

- ↳ Les statuts adoptés par les adhérents de l'association.
- ↳ Le décret loi n°88-2011 du 24 septembre 2011 relatif aux associations.

1-2-Objet social

L'association a pour objectif :

« Attaâouen التعاون » est une association à caractère « généraliste » à but non lucratif et son champ d'intervention n'est pas limité à une catégorie donnée, son objectif principal est d'aider autant que possible les nécessiteux de toutes sortes.

Elle a toutefois adopté au début, et afin de guider la sélection des dossiers, des axes prioritaires pour ses activités et interventions:

1/ La prise en charge des orphelins au sein de leur familles, de façon totale pour les non bénéficiaires de l'un des régimes de prise en charge en vigueur ou de façon partielle, jusqu'à ce qu'ils intègrent le cycle économique.

2/ L'aide aux personnes les plus démunies privées de source de revenu stable, à trouver un moyen de subsistance approprié, digne et durable.

3/ Le soutien de ceux qui sont font face à des situations dramatiques et soudaines pour les aider à surmonter leur problèmes et repartir vers l'avant.

4/ L'octroi d'une place prépondérante à en aidant les moins favorisés par un soutien scolaire ou de formation professionnelle. Ainsi qu'une aide matérielle si cet aspect risque de leur faire interrompre leurs études.

A tout ceci, s'ajoute l'organisation de campagnes saisonnières ou occasionnelles: rentrée scolaire, fêtes des l'aïd, couffin de ramadan, collecte des vêtements usagés....

2- Actions réalisées par l'association :

Collecte et la redistribution des vêtements et couvertures usagés

Cette action a commencé à la fin du mois d'octobre et a mobilisé un grand nombre de volontaire de différents gouvernorats: Sousse, Monastir, Sfax et Tunis.

L'association a organisé la collecte de vêtement et de couvertures et leur distribution en faveur de plusieurs régions.

Action À l'occasion d'Aid al Idhha

L'association a organisée à l'occasion d'Aid Al Idhha une action de collecte et de distribution de viande.

Excursion récréative et éducative

L'association a également organisé une excursion récréative et éducative au profit de plus de 40 orphelins qu'elle prend en charge, ce qui leur a permis de visiter le musée de Bardo, le musée de la monnaie, le parc zoologique de Belvédère, la cité des sciences avec un déjeuner avec animation.

- Assistance financière des familles dans le besoin:

L'association prend en charge dès son départ plusieurs familles démunies, par l'allocation de rentes mensuelles ou ponctuelles, le remboursement de dettes. L'association est entrée dans ce sens en étroite collaboration avec les services de la direction régionale des affaires sociales en vue de bénéficier de leur expérience en la matière. L'association bénéficie aussi du support de professeurs en études islamiques pour vérifier la légalité de distribution des fonds reçus au titre de zakat et leur conformité aux dispositions légales.

- Amélioration des logements:

L'association a procédé à la construction des logements en faveur de familles démunies, d'une surface moyenne de 60 m².

Campagne de Soutien aux victimes de la révolution de la liberté:

L'association prépare également un convoi vers les gouvernorats de Sidi Bouzid et Kasserine les plus touchés au cours de la révolution. Une action consistant à la distribution de denrées alimentaires premières ainsi qu'une somme d'argent aux familles les plus démunies de ces régions et dont la situation a empiré en raison de la désorganisation qui a accompagné et suivi les événements.

L'association compte également se mettre à l'étude des actions au plus long cours à caractère de développement durable en faveur des régions les plus défavorisées.

L'association est dirigée par un conseil d'administration.

Les membres du conseil ne perçoivent aucun salaire ni indemnité sous n'importe quelle forme.

3- Méthodes et principes comptables

• **Référentiel comptable :**

Les Etats financiers de l'association sont établis par référence au système comptable des entreprises Tunisiennes tel que promulgué par la loi n° 96-112 du 30/12/96 ainsi qu'aux dispositions du cadre conceptuel.

En l'absence des normes comptables sectorielles relatives à ces associations, il est fait application de la norme comptable générale et des normes comptables thématiques avec un traitement spécial de quelques opérations spécifiques.

• **Exercice social :**

Les Etats financiers couvrent une période de 12 mois qui commence au 01 janvier et prend fin au 31 décembre de chaque année.

• **Principales Méthodes comptables :**

Les Etats financiers sont élaborés en se référant notamment aux conventions suivantes :

- Convention du coût Historique
- Convention de Rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence des Méthodes
- Convention de Réalisation des Revenus

• **Les principales sources de revenus de l'association :**

Sont constatés aux produits de l'exercice les apports reçus sous forme de:

- ✓ Dons, legs et donations encaissés en numéraire par l'association.
- ✓ Cotisations, et toutes les sommes versées par les membres ou les adhérents de l'association.
- ✓ Autres revenus.

• **Présentation des Etats Financiers :**

L'association adopte le modèle autorisé pour la présentation de l'Etat de résultat et l'Etat de Flux de Trésorerie

4- étendue des travaux réalisés :

Notre méthodologie sera fixée, en fonction de l'objet, l'étendue et les objectifs de la mission.

□ Objet de la mission

En matière d'organisation de la mission, de contrôle et d'Audit:

Conformément aux normes, les missions de révision sont organisées d'une manière adéquate et réalisées sur la base d'un planning fixé avant le démarrage de la mission.

En matière d'évaluation du système de contrôle interne :

Conformément aux normes de révision, nos travaux de contrôle et de vérification du rapport financier seront précédés par une étude et une évaluation du système de contrôle interne de l'association lorsqu'il est jugé nécessaire. Cette étude a deux objectifs essentiels :

- D'une part, elle vise à déterminer en fonction des points forts et des points faibles éventuels du système de contrôle interne de l'association, l'étendue des sondages et des autres travaux de vérification à effectuer et qui devraient nous permettre d'exprimer une opinion motivée sur les états financiers arrêtés à la fin de chaque exercice.

- D'autre part, elle nous permet de faire des recommandations appropriées visant l'amélioration du système de contrôle interne appliqué au sein de l'association.

En matière de réunion des éléments de preuve :

Conformément aux normes d'Audit, et afin d'atteindre les objectifs de la mission d'une manière efficace, il sera procédé à l'application du principe de "L'évidence tangible", qui consiste en la réunion de tous les éléments de preuve nécessaires à la formulation de notre opinion.

□ Méthodologie :

Notre méthodologie de travail peut être schématisée de la manière suivante :

□ Objectifs

- S'assurer que les états financiers de l'association est établi d'une manière sincère et régulière.

□ Travaux

L'étendu des travaux sera fonction du résultat des phases précédentes, notamment la phase d'évaluation du système de contrôle interne. Au cours de cette phase, nous procéderons (à titre purement indicatif) :

- A la vérification de tous les mouvements enregistrés en se basant sur les pièces comptables détenues l'association.
- A la vérification des affectations.
- Au rapprochement des imputations avec les pièces justificatives correspondantes.
- A la vérification de la régularité des pièces justificatives.

A ce propos, nous aurons à vérifier que chaque pièce justificative traduit d'une façon régulière la transaction correspondante.

Ceci, nous amènera à vérifier que les pièces justificatives sont dûment autorisées, dûment vérifiées.

Les travaux de révision seront réalisés conformément aux normes généralement admises qui préconisent notamment, une organisation et une planification adéquate de la mission, ainsi que l'obtention des éléments probants nécessaires.

Cet examen comportera essentiellement :

- Des sondages portant sur les pièces justificatives,
- Confirmation des comptes financiers,
- Revue du respect du caractère comparable de l'application des méthodes entre les différentes régions.

□ Résultat :

- *Une opinion motivée sur les états financiers de l'association.*

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimé en dinars)

Association Attaâouen			
------------------------------	--	--	--

LES ETATS FINANCIERS AU TITRE			
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014			

	NOTES	31-12-2014	31-12-2013
ACTIF			
ACTIF NON COURANT			
Immobilisations			
Amortissements		(335)	000
Immobilisations corporelles	1-12	18 942	16 137
Amortissements		(11 246)	000
Total des actifs immobilisés		7 696	16 137
Autres actifs		000	000
Total des actifs non courants		7 696	16 137
ACTIF COURANT			
Chèques et comptes bancaires		000	000
Autres actifs courants	1-2-1	17 500	80 306
Provisions et dépréciations	1-2-2	532 525	635 943
Total des actifs courants		650 025	716 249
TOTAL DES ACTIFS		657 721	732 386
PASSIF			
PASSIF NON COURANT			
Provisions et dépréciations		000	000
Autres passifs non courants	1-2-1	17 500	80 306
Provisions et dépréciations	1-2-2	532 525	635 943
Total des passifs non courants		650 025	716 249
PASSIF COURANT			
Chèques et comptes bancaires		000	000
Autres passifs courants	1-2-1	17 500	80 306
Provisions et dépréciations	1-2-2	532 525	635 943
Total des passifs courants		650 025	716 249
TOTAL DES PASSIFS		657 721	732 386

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimé en dinars)

 <u>ACTIFS</u>	NOTES	31-12-2014	31-12-2013
❖ <u>ACTIFS NON COURANTS</u>	I-1		
<u>Actifs Immobilisé</u>			
➤ Immobilisations incorporelles	I-1-1	1520	000
➤ Amortissements		(338)	000
➤ Immobilisations corporelles	I-1-2	18 842	16 137
➤ Amortissements		(11 246)	000
• <u>Total des actifs immobilisés</u>		8 778	16 137
➤ Autres actifs non courants		000	000
<u>Total des actifs non courants :</u>		8 778	16 137
❖ <u>ACTIFS COURANTS</u>	I-2		
➤ Stocks		000	000
➤ Clients et comptes rattachés		000	000
➤ Autres actifs courants	I-2-1	77 500	80 500
➤ Liquidités et équivalent de liquidités	I-2-2	572 525	635 953
• <u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		650 025	716 453
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		658 803	732 590

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(Exprimé en dinars)

 <u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	NOTE	31-12-2014	31-12-13
❖ <u>CAPITAUX PROPRES</u>	II-1		
➤ Capital social		000	000
➤ Réserves		000	000
➤ Autres capitaux propres		1 000	1 000
➤ Résultats reportés		214 020	200 516
• <u>Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice</u>		215 020	201 516
➤ Résultat de l'exercice		(92 438)	13 504
• <u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		122 582	215 020
❖ <u>PASSIFS NON COURANTS</u>	II-2		
➤ Emprunts		000	000
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		000	000
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
➤ Fournisseurs et comptes rattachés	II-2-1	40 576	37 741
➤ Autres passifs courants	II-2-2	495 645	479 624
➤ Concours bancaires et autres passifs		000	205
• <u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		536 221	517 570
• <u>TOTAL DES PASSIFS</u>		536 221	517 570
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		658 803	732 590

Etat De Résultat du 01/01/2014 Au 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

	Notes	2014	2013
❖ <u>Produits d'exploitation</u>	III-1		
➤ Revenus		1 880 252	1 621 101
➤ Autres produits d'exploitation		5	000
❖ Total des produits d'exploitation		1 880 257	1 621 101
❖ Charges d'exploitation	III-2		
➤ Achats consommés		(1 853 440)	(1 516 874)
➤ Charges du personnel	III-2-1	(51 306)	(40 125)
➤ Dotation aux provisions et amortissement		(11 584)	000
➤ Autres charges d'exploitation		(57 925)	(51 814)
❖ Total charges d'exploitation		(1 974 255)	(1 608 813)
➤ <u>Résultat d'exploitation</u>		(93 998)	12 288
➤ Charges financières	III-2-2	(3 064)	000
➤ Produits financiers	III-2-3	4 624	1 216
➤ Autres gains ordinaires		000	000
➤ Autres pertes ordinaires		000	000
❖ <u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		(92 438)	13 504
➤ Impôt sur les Bénéfices		000	000
❖ <u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		(92 438)	13 504
❖ Résultat net de l'exercice		(92 438)	13 504

Etat De Flux de Trésorerie du 01/01/2014 Au 31/12/2014

(Exprimé en dinars)

	2014	2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat de l'exercice	(92 438)	13 504
Ajustement pour		
• Amortissements et provisions	11 584	000
• Variation des :		
➤ Stocks	000	000
➤ Créances	000	000
➤ Autres actifs	3 000	15 000
➤ Fournisseurs et Autres dettes	18 856	108 616
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(58 998)	137 120
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
• Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 225)	(600)
• Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	000	000
• Décaissement provenant de l'acquisition des autres actifs non courants	000	000
• Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	000	000
Flux de trésorerie provenant des (affectés à) activités d'investissement	(4 225)	(600)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
• Encaissement suite à l'émission des actions	000	000
• Dividendes et autres distributions	000	000
• Encaissement provenant des emprunts	000	000
• Remboursement d'emprunts	000	000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	000	000
Variation de trésorerie	(63 223)	136 520
Trésorerie au début de l'exercice	635 748	499 228
Trésorerie fin de l'exercice	572 525	635 748